

américaine pourrait paraître avoir conquis pour tout le monde. Si belles ou si spécieuses qu'elles soient, ce ne sont là, après tout, que des espérances, fondement bien fragile et matière bien flottante pour les déterminations de la politique; qui sait ce que les États-Unis seront demain, qui sait même ce qu'ils sont aujourd'hui? Plus que toute autre nation, ils laissent en suspens toutes les prévisions et tous les calculs; au sein de leurs prospérités les plus tranquilles, ils offraient déjà l'image d'une société en fermentation continue, d'une fournaise toujours bouillonnante d'hommes, d'idées, de lois, de mœurs, d'une espèce de moyen âge démocratique et industriel, travaillé par des courants opposés, tantôt fidèle à ses hauteurs sublimes et à ses voies régulières, tantôt menaçant de se perdre dans la confusion d'une multitude oppressive au dedans comme au dehors.

Ainsi, ne nous faisons pas illusion : le Mexique traînera quelque temps encore, il continuera à être, durant un nombre d'années plus ou moins long, une inutilité pour la civilisation; après quoi, sa dépouille grossira une puissance dont l'excès finirait par être un péril pour l'équilibre des peuples et pour la liberté des mers. C'est le dénouement dont l'inévitable spectacle attend l'Europe !

CHAPITRE II.

BIENFAISANTES AUX ÉTATS-UNIS, LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES ONT ÉTÉ ET DEVAIENT ÊTRE FATALES AU MEXIQUE.

A cela, quel remède? Il y en a un peut-être, s'il est lui-même possible : détruire la cause qui tient le Mexique dans la dissolution; à la république substituer une monarchie indépendante et représentative.

Le malheur du Mexique, comme des autres colonies hispano-américaines, a été de viser à l'imitation de la démocratie glorieuse qui devait les fasciner de son exemple avant de les absorber dans ses replis.

Aux États-Unis, la république est née du sol; elle est le produit, à la fois original et naturel, d'une terre toute pétrie de libertés municipales et provinciales; elle a passé des mœurs dans les lois, et des habitudes de la race dans les institutions du peuple; le gouvernement avait encore les formes monarchiques que déjà la société était républicaine. Qu'est-ce que l'Angleterre elle-même, mère féconde de cette robuste colonie, sinon une république aristocratique, couronnée par un roi ou par une reine? Ce n'est pas le

désir d'une nouveauté incertaine qui a décidé les hommes de la Pensylvanie et de la Virginie à s'ériger en république, ils demeureraient conservateurs, ils mettaient leur ancien régime à couvert sous une enseigne moderne, ils défendaient leurs traditions, leur légitimité, leurs franchises héréditaires, l'âme même de toute leur histoire à jamais vivante dans cette vieille maxime du droit public et chrétien, d'après laquelle *nul impôt n'est valable s'il n'a été librement consenti*. « Est-ce donc, écrivait Washington à Bryan Fairfax, sur le paiement d'une taxe de 6 centimes par livre de thé comme trop lourd que nous disputons ? non, c'est le droit seul que nous contestons. » Et l'un des successeurs de Washington, le président Fillmore, justement fier de la longue généalogie des libertés nationales, avait raison de dire dans son Message de 1852 : « Nos institutions libres n'ont point été le produit de notre révolution, elles existaient antérieurement, elles étaient implantées dans les chartes libres du *self-government*, sous lesquelles naquirent les colonies anglaises. » On pourrait appliquer à la plus grande république de la chrétienté les paroles qui servaient à Cicéron pour peindre la plus grande république païenne, issue, elle aussi, moins des vices de la royauté que des fautes des rois, *non tam regni quam regis vitiiis* : « Il n'y eut de changé que le nom du chef de l'État, et l'État lui-même resta

intact, puisqu'un seul continua à commander aux autres magistrats (1). »

La république à peine établie aux États-Unis, il fut aisé de voir qu'elle était l'ordre ; elle se révéla de prime abord comme l'expression de leurs besoins, comme le rapport le plus exact entre leur génie et leur vocation, entre leurs qualités innées et leurs vertus acquises. Sous son égide, les États-Unis ont prospéré, traversé d'un bond l'enfance et la jeunesse, atteint sans fatigue la virilité, déployé la plus étonnante croissance de peuple que l'œil de l'homme ait vue ; en moins d'un siècle, cette nation, dont les plus antiques monuments sont encore ses vieillards, avait porté sa population, de trois millions d'âmes, à plus de trente millions ! Ce n'est pas tout : au milieu de toutes leurs imperfections, les États-Unis n'ont pas cessé d'être un exemple ; sur la liberté ils ont assis le règne de la vérité (2) ; sur le mélange de l'esprit d'as-

(1) Cicéron, *de Legibus*, lib. III, § VII : « Sed quoniam regale civitatis genus, probatum quondam, postea, non tam regni, quam regis vitiiis, repudiatum est, nomen tantum videbitur regis repudiatum, res manebit, si unus omnibus reliquis magistratibus imperabit. »

(2) On ne saurait assez citer cette belle lettre du 16 juin 1862, par laquelle quatre évêques des États-Unis, accusés à leur retour de Rome, où ils avaient été *en toute liberté* apporter au Saint-Père, avec l'hommage de leur vénération, le produit de quêtes *librement* faites pour le denier de Saint-Pierre, accusés, disons-nous, d'avoir représenté leur patrie comme une terre où il n'y a que *la liberté du revolver*, répondaient à de puérils déclamateurs : « Si les évêques américains

sociation et du respect de l'individu, cimentés l'un et l'autre par les croyances morales et religieuses, ils ont fondé l'alliance de l'égalité et du droit, de la démocratie et de l'honneur. Le jour des humi-

eussent parlé de la liberté qui règne en leur pays, c'eût été pour bénir Dieu de la facilité qu'ils y trouvent pour faire le bien. »

De cette profession de foi rapprochons les réflexions qu'un vétéran de l'Église et de la liberté belges, M. le chanoine de Haern, membre de la Chambre des représentants, faisait, dans le numéro de la *Revue belge et étrangère* du mois d'août 1862, à propos de la *Question américaine* où ses sympathies sont naturellement pour la cause du Nord : « Nous avons de grandes analogies constitutionnelles avec les États-Unis. Si leurs institutions venaient à tomber, les nôtres en souffriraient par réaction. Nous avons copié la Constitution américaine non-seulement quant à la décentralisation communale et provinciale, quant à celle des associations industrielles, financières, charitables, etc., quant aux grandes libertés des cultes, de l'enseignement et de la presse, franchises dont la charte anglaise nous offrait également le modèle ; mais nous avons suivi particulièrement l'Amérique en ce qui regarde l'absence d'un culte officiel, liberté dont le Maryland catholique avait donné le premier exemple ; nous l'avons imitée dans l'institution d'un Sénat éligible, dans celle d'une Chambre des représentants *rétribués* dans un intérêt démocratique. Le Congrès national a voté la Constitution belge, les yeux fixés sur celle de l'Union américaine. A ne consulter que l'intérêt de la Belgique, nous devons désirer que les États-Unis continuent à rester ce qu'ils ont été et à nous donner l'exemple de l'union, de l'esprit de liberté et de la décentralisation, qualités qui caractérisent la race anglo-saxonne avec laquelle les Belges ont des liens de parenté et de grandes affinités. »

Quiconque n'a pas renié à tout jamais la liberté, quiconque (ce qui reviendrait au même) n'a pas dérisoirement ajourné son règne jusqu'à la reconstitution, ou plutôt jusqu'à la constitution d'une aristocratie politique, doit, selon nous, penser comme ces prélats américains et comme ce prêtre belge.

liations s'est levé pour cette grande société, n'en triomphons pas trop haut en Europe ; un accident monstrueux a provoqué une crise épouvantable, et cet accident n'est pas l'ouvrage de ses victimes, le germe corrupteur a été communiqué par nos monarchies à leur république. Lord John Russell le confessait l'année dernière avec une généreuse éloquence : « Lorsque je pense à la cause de cette querelle, lorsque je songe que les reproches faits par les États du Nord aux États du Sud, et la résistance qui en a été la suite, ont pour cause une détestable institution, l'esclavage, je ne puis m'empêcher de me souvenir qu'avec nos grandes et glorieuses institutions nous leur avons fait ce fatal présent, nous leur avons donné cette robe de Nessus, qui, dès la première heure de leur indépendance, s'est attachée à eux et les a desséchés. Je ne pense donc pas qu'il soit digne de nous de nous réjouir de leurs discordes, et encore moins de les leur reprocher, comme si nous n'avions rien à nous reprocher à nous-mêmes (1) ! »

Mais si des États-Unis, avant ou après leur émancipation, on passe à Mexico, à Lima, à Buenos-Ayres, à Santiago, dans les colonies espagnoles, tout est différent, on se croirait égaré dans un autre univers.

(1) Séance de la Chambre des Communes, 30 mai 1861.

Là, plus de *self-government*, nul vestige d'activité indigène, nul champ ouvert à l'initiative de l'individu, rien qui sente la liberté et sa germination laborieuse ; sur de vastes contrées était tendue comme un réseau la tutelle administrative la plus serrée et la plus jalouse qui fut jamais. L'absolutisme politique de l'Espagne émergeait au delà des mers, encore surchargé de l'absolutisme fiscal de la métropole. Le Conseil des Indes réglait tout, prescrivait tout, exécutait tout ; à lui de décider quelles cultures seraient autorisées dans les colonies, quelles manufactures établies, quels livres imprimés, quelles opinions reçues ! Il entrait dans les plus vulgaires détails ; quelques personnages séant à Madrid faisaient à travers un espace de trois à quatre mille lieues ce que faisaient dans l'Amérique anglaise les corporations locales, les assemblées de communes et de comtés répandues sur le territoire. L'exercice de la bureaucratie, cette dernière et pauvre éducation des sociétés mineures, manquait même aux colons de l'Espagne ; la plupart des fonctions salariées étaient réservées aux étrangers arrivés de Cadix sur les bâtiments qui venaient chercher et escorter les galions. Ce n'est pas d'ailleurs que, dans ce dénûment de races d'hommes sans institutions et sans droits, il n'y eût qu'oppression et misère. Un grand nombre de vice-rois furent intègres, éclairés, bienfaisants ; plusieurs signalèrent

leur passage par des travaux d'utilité publique où la patience castillane égala souvent la vigueur romaine. Le mal de leur gouvernement était son arbitraire même ; régime moins brutal et moins odieux, mais plus énervant à la longue que le despotisme pur. Son influence ne profita pas mieux à l'Espagne qu'aux colonies : sur notre continent, il avait dévoré rapidement la monarchie et jusqu'à la dynastie de Philippe II (1) ; dans les régions transatlantiques, il ne sut créer ni des sujets dociles ni des citoyens capables ; et lorsqu'à la fin il s'évanouit d'impuissance, il ne laissait qu'une foule là où la Providence avait donné aux héritiers d'Isabelle la Catholique la mission auguste de fonder une nation.

Voilà donc ce qu'elles étaient, ces populations du

(1) Si l'on veut savoir comment les plus grands et les plus saints d'entre les catholiques de France jugeaient, au XVII^e siècle, le régime de Philippe II, régime qui loin d'être, comme on a osé le prétendre, l'expression du catholicisme, n'en fut que l'oppression, nous engageons à lire, dans les œuvres de Fénelon, le *Dialogue des morts* entre Charles-Quint et François I^{er}. Un évêque qu'on peut nommer sans déchoir après Fénelon, Mgr Dupanloup, raconte, dans le discours prononcé dans sa cathédrale le 27 juillet 1862, qu'il disait à Rome à un évêque espagnol qui venait d'arriver en compagnie de trente-deux de ses vénérables collègues : « Philippe II vous aurait-il ainsi laissé partir ? » Ces évêques, du reste, qui s'étaient embarqués à Barcelone sur un vaisseau de l'État au milieu des acclamations d'un peuple croyant et libre, déclaraient très-haut que la liberté politique assurait depuis plusieurs années à l'Église d'Espagne une liberté sans exemple dans son histoire.

Mexique qu'une révolution intérieure jeta brusquement en pleine république ; autant valait prendre un nouveau-né, l'exposer sur l'Océan, à la merci des tempêtes et des flots ! Les conséquences accoutumées se produisirent : au milieu des multitudes qui n'ont connu que le joug et qui ignorent tous les freins, l'instabilité périodique du pouvoir suprême n'est bientôt plus qu'une anarchie entrecoupée de servitude ; elle ouvre l'arène à toutes les ambitions, met en ébullition toutes les convoitises et toutes les chimères, met en alarme tous les intérêts, tient la société constitutionnellement sens dessus dessous, la livre comme une place démantelée au premier occupant. C'a été le sort du Mexique : au gouvernement contre nature qui l'accablait il essaya de résister ; il se débattit en vain, parcourant le cercle entier des combinaisons républicaines, passant de la forme fédérative à la forme unitaire, variant avec une volubilité convulsive ses législateurs et ses dictateurs ; rien n'y fit, rien ne l'arrêta sur ses pentes fatales, et sa déchéance alla s'agrandissant toujours.

Pendant ce temps-là une leçon, plus poignante encore que leurs propres malheurs, est donnée au Mexique comme à ces autres affranchis de l'Espagne qui, le Chili excepté, ne font pas meilleure figure ; ils voient à Rio-Janeiro ce que gagne un peuple à ne pas forcer sa destinée. Quel contraste en effet !

à côté d'eux, une colonie portugaise, établie sur un sol moins riche, dans des conditions géographiques et ethnographiques moins salutaires, une colonie à qui ses maîtres n'avaient pas communiqué davantage l'esprit de discipline morale et de dignité civile, s'est proclamée indépendante sans se déclarer en république ; un instinct guidé par les circonstances l'a conduite à greffer sur une branche détachée de sa vieille dynastie de Bragance ses libertés naissantes et à fixer au centre de sa constitution le principe de l'hérédité. Aujourd'hui, considérez le Brésil ; a-t-il à se repentir de son choix ? La monarchie pondérée s'est trouvée être le climat tempéré qui lui convenait. Quarante années déjà passées à l'ombre d'une royauté inviolable et d'un parlement à peu près souverain ont achevé son expérience : il n'a pas cessé de se développer malgré quelques agitations fugitives, malgré la plaie de l'esclavage dont il importe à son honneur et à sa sûreté qu'il se débarrasse au plus vite ; il est en repos, et il est aussi en progrès. La civilisation se propage insensiblement parmi ses populations ; les chemins de fer, les bateaux à vapeur qui remontent et redescendent l'Amazone, toutes les inventions modernes pénètrent peu à peu dans ses profondeurs à demi sauvages ; il a une grande capitale qui compte trois cent mille âmes, il est lui-même un grand empire qui, placé dans un des plateaux de la

balance, représente honorablement l'Amérique du Sud devant l'Amérique du Nord.

L'idée d'une monarchie ne pouvait guère abandonner tout à fait le Mexique; elle a surnagé, aspiration confuse plutôt que résolution nette d'hommes harassés d'anarchie et de servitude, tour à tour refuge de bons citoyens désespérés et d'intrigants trompés, dernière chance d'une société perdue. Ce ne sont pas les prétendants qui ont manqué; on sentait qu'il y avait là, dans cette république en déshérence, une couronne vacante; elle tenta les candidats les plus divers, un Brunswick, Joseph Bonaparte après 1830, presque toujours un infant d'Espagne, elle avait peut-être souri à ce jeune et hardi Français qui mourut fusillé, M. de Raousset-Boulbon. Était-ce aussi sous l'inspiration de quelque ambition lointaine que le prince Louis-Napoléon Bonaparte, dans une brochure publiée en 1846 (1) pour le percement du canal de Nicaragua, appelait la construction, dans l'Amérique centrale, « d'un État florissant et considérable qui rétablira l'équilibre du pouvoir en créant dans l'Amérique espagnole un nouveau centre d'activité industrielle assez puissant pour faire naître un grand sentiment de nationalité, et pour empêcher, en soutenant le Mexique, de

(1) Elle figure dans les *Oeuvres complètes de l'empereur Napoléon III*.

nouveaux empiétements du côté du Nord? » Le prince ne se bornait point à des pressentiments vagues; l'imagination toute remplie des grands désirs et des belles espérances qu'excellait alors à susciter l'ardeur vivifiante de la tribune et de la presse, il voyait déjà s'élever, sur quelque point de ces rivages, une ville unique, une capitale, Constantinople future du Nouveau Monde, plus heureuse que cette Constantinople de l'ancien monde, *dont l'admirable position*, écrivait-il juste dix années avant le traité de Paris, *est un objet de jalousie pour toutes les grandes puissances de l'Europe, qui s'accordent pour y maintenir un gouvernement à demi barbare, incapable du moins de tirer parti des avantages que lui a prodigués la nature*. L'avenir recueillera un jour ces pages du prisonnier de Ham dont l'empereur Napoléon III semble l'exécuteur testamentaire; il sera plus à même que nous de décider s'il y a quelque parenté entre des pensées ou des rêves éclos dans les loisirs de la solitude, et l'expédition qu'un échec imprévu arrêta hier devant les hauteurs de Guadalupe.